UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE IFMK

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2026-2027
FORMATION AU DIPLÔME D'ETAT DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE
IFMK D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

1. Préambule 1
2. Objectifs de formation et compétences 1
3. Règles d'acquisition des compétences dans le cursus spécifique MK 2
4. Modalité d'obtention du diplôme d'Etat 4
5. Modalités et déroulement des évaluations 5
6. Modalités de seconde session 6
7. Traitement des absences 7
 7.1 Minoration de la note en cas d'absence en Travaux Dirigés et CM Obligatoires : 7
 7.2 Invalidation en cas d'absence en évaluation 7
 7.3 Invalidation en cas d'absence en stage 8
 7.4 Liste des motifs d'absence justifiée/injustifiée 8
8. Valorisation du tutorat 9
9. Bonifications dans le cadre d'activités complémentaires aux études à Université Côte d'azur 9
10. Répartition des ECTS 10

COPIL 16/06/2026

1. Préambule

Les modalités de contrôle des Connaissances de la formation de Masso-Kinésithérapie suivent les dispositions de l'Arrêté du 11 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

La formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute est organisée en dix semestres de formation. Le Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute confère le grade de master et 300 ECTS. La première année du premier cycle correspond à une première année universitaire validée conformément aux dispositions de l'article D. 4321-16 du code de la santé publique. Les quatre années suivantes sont réalisées en institut de formation en Masso-kinésithérapie.

2. Objectifs de formation et compétences

La formation spécifique en Masso-Kinésithérapie se décline en deux niveaux d'acquisition et ce, pour les 11 domaines des compétences nécessaires à l'exercice du métier de MK, selon l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

- Objectif du Cycle 1 : Comprendre, Observer et Concevoir.
- Objectif du Cycle 2 : Analyser et mettre en œuvre le soin et le suivi.

Compétence 1 : Analyser et évaluer une personne, sa situation et élaborer un Bilan Diagnostic Kinésithérapique (BDK).

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet thérapeutique en Masso-kinésithérapie (MK) adapté au patient et à sa situation.

Compétence 3 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage.

Compétence 4 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de Masso-kinésithérapie.

Compétence 5 : Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en MK.

Compétence 6 : Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la MK.

Compétence 7 : Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.

Compétence 8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles scientifiques.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | IFMK
15 boulevard général Louis Delfino, 06300 Nice Tél.: 04 89 15 38 90 ifmk.nice@univ-cotedazur.fr

Compétence 9 : Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.

Compétence 10 : Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe.

Compétence 11 : Former et informer les professionnels et les personnes en formation.

3. Règles d'acquisition des compétences dans le cursus spécifique MK

Le **Décret n° 2025-1239 du 11 décembre 2025** met en conformité la valeur du DEMK, évaluée en crédits européens (ECTS) :

- ✓ 300 ECTS (*au lieu de 60+240*),
- ✓ Grade de master, conféré de plein droit aux titulaires de ce diplôme (cf. article du 16/08/2021).

Ainsi, la durée totale de formation du cursus universitaire de cinq ans, en prenant en compte la première année universitaire (60 ECTS), est donc de dix semestres (*au lieu de huit*), dont six pour le premier cycle et quatre pour le second cycle. Les durées en heures de formation théorique et pratique, des cours magistraux, des travaux dirigés, des stages et de travail personnel complémentaire restent inchangées.

L'**arrêté daté du 11 décembre 2025** actualise les dispositions réglementaires de l'arrêté du 17 janvier 2020 relatives à l'admission dans les instituts préparant au DEMK, dont :

- ✓ Les règles relatives aux examens
- ✓ Les conditions de rattrapages
- ✓ La tenue des jurys
- ✓ Les modalités de transfert vers un autre institut.

L'arrêté comprend également la maquette de formation, le référentiel de formation, le portfolio intégrant la feuille d'évaluation de stage et le modèle du supplément au diplôme.

Enfin, un **autre arrêté daté du 11 décembre 2025** modifie l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute afin que la première année en institut soit appelée deuxième année d'études en vue de l'obtention du DEMK.

Toutes les compétences du référentiel **doivent être acquises. Chaque UE est évaluée.**

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | IFMK
15 boulevard général Louis Delfino, 06300 Nice Tél.: 04 89 15 38 90 ifmk.nice@univ-cotedazur.fr

La validation d'une UE est possible à condition d'obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, sauf en cas de compensation précisée ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :
En deuxième et troisième année :

- UE 1 « Santé publique » et UE 2 « Sciences humaines et sciences sociales » ;
- UE 6 « Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie » et UE 8 « Méthodes de travail et méthodes de recherche » ;
- Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles.

La compensation des notes, au sein de l'UE8, s'opère entre les ECUE à condition que la note obtenue par l'étudiant pour l'ECUE « Méthodes de travail et méthodes de recherche » ne soit pas inférieure à 8 sur 20.

En quatrième et cinquième année :

- UE 22 « Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation » et UE 24 « Intervention du kinésithérapeute en santé publique ».
- Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Le passage de deuxième année en troisième année au sein du premier cycle s'effectue par la validation des semestres 3 et 4, ou par la validation des unités d'enseignement équivalant à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des troisième et quatrième semestres de formation.

Dans le cas où l'étudiant contracte une DETTE d'un maximum de 8 ECTS en deuxième année, il peut être admis en troisième année. Il est dans l'obligation de valider la totalité des compétences non acquises de deuxième année, et ce en troisième année, avant d'intégrer le 2ème cycle.

Une exception pour l'UE11 « Formation à la pratique en Masso-kinésithérapie » : si les résultats des semestres 3 et 4 sont ajournés (6 ECTS), ces résultats sont considérés comme éliminatoires. L'étudiant n'est pas admis en troisième année.

Les étudiants ayant validé au moins 15 ECTS sont autorisés à redoubler et conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | IFMK
15 boulevard général Louis Delfino, 06300 Nice Tél.: 04 89 15 38 90 ifmk.nice@univ-cotedazur.fr

Le passage du premier au deuxième cycle s'effectue par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, d'intégration et de formation à la pratique du premier cycle compte tenu des compensations prévues.
Les étudiants n'ayant pas validé leurs stages sont autorisés à les rattraper avant la rentrée en quatrième année, à l'exception des périodes de fermeture de l'université. Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits correspondants aux unités d'enseignement validées.

Le passage de quatrième année en cinquième année au sein du deuxième cycle s'effectue par la validation des semestres 7 et 8 ou par la validation des unités d'enseignement équivalant à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des semestres 7 et 8 de formation.

Dans le cas où l'étudiant contracte une DETTE d'un maximum de 8 ECTS en quatrième année, il peut être admis en cinquième année. Il est dans l'obligation de valider la totalité des compétences non acquises de quatrième année, et ce en cinquième année.

Les étudiants ayant validé au moins 15 ECTS sont autorisés à redoubler conservant le bénéfice des unités d'enseignement validées.

Les étudiants qui ne sont pas admis dans l'année supérieure après un premier redoublement, peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après avis du conseil pédagogique, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

4. Modalité d'obtention du diplôme d'Etat

Les dossiers des étudiants ayant validé les neuf premiers semestres de formation, soit 270 crédits européens sur 300, et ayant réalisé tous les éléments constitutifs du semestre 10, sont présentés devant le **jury régional d'attribution du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.**

Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'État sont autorisés à redoubler une fois.

Dans le cas d'un ajournement des UE du semestre 10 devant jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute au mois juin, une seconde session est proposée au mois de septembre.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | IFMK
15 boulevard général Louis Delfino, 06300 Nice Tél.: 04 89 15 38 90 ifmk.nice@univ-cotedazur.fr

5. Modalités et déroulement des évaluations

Pour les 4 années spécifiques à l'IFMK, les évaluations se font par **un contrôle continu ou contrôle terminal selon les UE**.

CYCLE 1					CYCLE 2				
	S3	S4	S5	S6		S7	S8	S9	S10
UE1	CT	CT			UE14				CCI
UE2	CT	CT			UE15	CT	CT		
UE3	CT	CT	CT	CT	UE16	CT	CT		
UE4	CT	CT	CT	CT	UE17	CT	CT		
UE5			CT	CT	UE18	CT	CT		
UE6	CT	CT	CT	CT	UE19	CCI	CCI	CCI	
UE7	CCI	CCI	CCI	CCI	UE20	CCI	CCI	CCI	
UE8	CC&CT	CC&CT	CC&CT	CC&CT	UE21	CCI	CCI	CCI	
UE9	CCI	CCI	CCI	CCI	UE22		CT	CT	
UI10			CT	CT	UE23		CT	CT	
UE11	CT	CT	CT	CT	UE24	CT	CCI	CT	
UE12	CT	CT			UI25		CT		
UE13			CT	CT	UE26	CCI	CCI	CCI	CCI
					UE27	CT	CT	CT	CT
					UE28			CT	CT
					UI29				CT
					UE30	CT	CT	CT	CT
					UE31	CT	CT		
					UE32			CT	CT

Les modalités d'évaluation de chaque UE sont mises à disposition des étudiants dans le projet pédagogique en début d'année universitaire. Les consignes et grilles d'évaluation sont visibles pour chaque UE dans les espaces Moodle concernés. La convocation des étudiants aux épreuves écrites et orales est faite au moins quinze jours calendaires avant le début des épreuves *via* MOODLE.

Toute absence à une évaluation, même justifiée, ou un retard de dépôt de dossier équivaut à une note de 0/20.

L'acquisition des compétences est exprimée **sans avoir recours** à un **coefficient de pondération entre unités d'enseignement**.

Concernant l'UE8 « Méthodes de travail et méthodes de recherche », il est ajouté un coefficient de pondération sur l'ECUE « Méthodes de travail et méthodes de recherche », afin que ce coefficient soit supérieur à la moyenne des compétences transversales.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | IFMK
15 boulevard général Louis Delfino, 06300 Nice Tél.: 04 89 15 38 90 ifmk.nice@univ-cotedazur.fr

Semestres 3 et 4	Coefficients	Semestres 4 et 5	Coefficients
ECUE « Méthodes de travail et méthodes de recherche »	4	ECUE « Méthodes de travail et méthodes de recherche »	3
ECUE « Compétences à s'orienter et s'insérer »	1	ECUE « Compétences informationnelles 3 »	1
ECUE « Compétences écrites 2 »	1	ECUE « Compétences numériques 3 »	1
ECUE « Grands défis sociétaux »	1		

6. Modalités de seconde session

Chaque semestre, excepté le semestre 10, la Commission d'Attribution des Crédits se réunit pour se prononcer sur la validation des unités d'enseignement, des stages, et sur la poursuite du parcours de chaque étudiant. Le Règlement Intérieur de la CAC est disponible sur l'espace MOODLE.

A la suite de la Commission d'Attribution des Crédits dite de « 1ère session », les résultats sont disponibles sur les Environnements Numériques de Travail des étudiants.

La mention « Acquis » signifie que le niveau d'acquisition de la compétence évaluée répond aux attentes en conformité avec les critères et les indicateurs de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Cette mention correspond alors à la validation de l'UE.

La mention « Ajourné » signifie que le niveau d'acquisition de la compétence évaluée NE répond PAS aux attentes en conformité avec les critères et les indicateurs de l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Cette mention correspond alors à l'invalidation de l'UE pour le semestre évalué.

Une seconde session est organisée **par UE,** au bénéfice des étudiants présentant un ajournement des UE, après décision de la Commission d'Attribution des Crédits de première session.

La seconde session est organisée en une seule évaluation par UE, au minimum 15 jours calendaires après la délibération CAC de 1ère session.

Les secondes sessions des semestres 3 à 8 sont mis en place à la fin de l'année universitaire.

Pour permettre aux étudiants en situation de session 2 du semestre 9 ou en session 2 de leurs dettes des semestres 7 et 8, les Commissions d'Attribution des Crédits des sessions 2 des

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | IFMK
15 boulevard général Louis Delfino, 06300 Nice Tél.: 04 89 15 38 90 ifmk.nice@univ-cotedazur.fr

semestres 7 à 9 se réunissent en amont du jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute du mois juin.

La Commission d'Attribution des Crédits dite de « seconde session » se réunit pour se prononcer sur la validation des unités d'enseignement. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

A la suite de la Commission d'Attribution des Crédits dite de « 2ème session », les résultats sont disponibles sur les Environnements Numériques de Travail des étudiants.

La mention « Acquis » correspond alors à la validation de l'UE.
La mention « Ajourné » correspond alors à l'invalidation de l'UE.

La mention « Accès étape » ou « passage en dette » signifie que l'étudiant est autorisé au passage à l'année supérieure. Il est dans l'obligation de valider la totalité des UE non acquises, en plus des UE de l'année supérieure.

La mention « Redoublement » signifie que l'étudiant n'est pas autorisé au passage à l'année supérieure. Il lui est proposé de redoubler son année afin de valider la totalité des UE non acquises.

7. Traitement des absences

7.1 Minoration de la note en cas d'absence en Travaux Dirigés et CM Obligatoires :

La commission d'attribution des crédits s'octroie le droit de minorer la note d'une UE par semestre au regard du nombre d'absence de l'étudiant au(x) cours concerné(s). Toute absence injustifiée à un TD ou CM obligatoire entraine une minoration de 0,25 point par absence.

7.2 Invalidation en cas d'absence en évaluation

Toute absence à une évaluation, même justifiée, ou un retard de dépôt de dossier équivaut à une note de 0/20.

Durant la période d'un congé pour maladie, les étudiants peuvent s'ils le souhaitent, participer aux évaluations théoriques de contrôle des connaissances, sous réserve de la production d'un certificat médical attestant que leur état est compatible avec la participation à ces épreuves.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | IFMK
15 boulevard général Louis Delfino, 06300 Nice Tél.: 04 89 15 38 90 ifmk.nice@univ-cotedazur.fr

7.3 Invalidation en cas d'absence en stage

Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 %. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10% de la durée totale des stages (absences justifiées ou injustifiées).Si un étudiant présente régulièrement des absences en stage, la commission d'attribution des crédits se réserve le droit d'invalider le stage.

7.4 Liste des motifs d'absence justifiée/injustifiée

Toute absence dont le motif est déterminé justifié, ne pourra être comptabilisée comme telle que **sous réserve d'avoir transmis le justificatif par courriel sous 48 heures au bon interlocuteur** et à l'enseignant responsable de l'année.

Motif d'absence	Absence justifiée	Absence injustifiée
Maladie avec arrêt de travail (justificatif à adresser sous 48 h) pour les apprenants financés (ex : France Travail…) ou, un certificat médical pour les apprenants non financés	**X**	**X** *Si transmission hors-délai*
Maladie sans justificatif		**X**
RDV médical sur temps de formation		**X**
RDV urgences médicales (sur justificatif)	**X**	
Mariage ou PACS	**X**	
Accompagnement d'un proche aux urgences		**X**
Enfant malade (avec certificat médical comme justificatif sous 48 h)	**X**	
Proche malade		**X**
Congé maternité/paternité	**X**	
Décès conjoint / parent du 1er et 2ème degré	**X**	
État des lieux logement		**X**
Convocation permis de conduire (sur justificatif)	**X**	
Convocation journée d'Appel (sur justificatif)	**X**	
Convocation tribunal (sur justificatif)	**X**	
Convocation France Travail (si parcours de formation **non validé par France Travail**)		**X**

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | IFMK
15 boulevard général Louis Delfino, 06300 Nice Tél.: 04 89 15 38 90 ifmk.nice@univ-cotedazur.fr

8. Valorisation du tutorat

La mise en œuvre du tutorat est définie dans le projet pédagogique de l'IFMK.

Le tutorat fera l'objet d'une majoration ou d'une minoration de la note de l'UI25 et de l'UI29 au semestre pair (+/- 0.5), à partir d'une grille de critères et d'indicateurs connue à l'avance par les étudiants tuteurs.

9. Bonifications dans le cadre d'activités complémentaires aux études à Université Côte d'azur

La Commission d'Attribution des Crédits intègre le bonus d'établissement comme défini par la délibération n°2021-19 de la séance du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur du 6 juillet 2021.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année. Dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | IFMK
15 boulevard général Louis Delfino, 06300 Nice Tél.: 04 89 15 38 90 ifmk.nice@univ-cotedazur.fr

10. Répartition des ECTS

	Distribution d'ECTS par semestre										
Intitulé UE	**S1**	**S2**	**S3**	**S4**	**S5**	**S6**	**S7**	**S8**	**S9**	**S10**	**TOTAL/UE**
Licence Accès Santé	**30**	**30**									**60**
UE1 Santé Publique			3	2							5
UE2 Sciences humaines et sciences sociales			3	3							6
UE3 Sciences biomédicales			4	4	2	2					12
UE4 Sciences de la vie et du mouvement			5	5	5	5					20
UE5 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculo-squelettique					3	3					6
UE6 Théorie, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie			2	2	2	2					8
UE7 Evaluation, technique et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité			8	7	7	6					28
UE8 Méthodes de travail et méthodes de recherche			1	1	1	1					4
UE9 Langue anglaise professionnelle			1	1	1	1					4
UI10 Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive					2	3					5
UE11 Formation à la pratique en MK			2	4	6	6					18
UE12 Optionnelle cycle 1			1	1							2
UE13 Optionnelle cycle 1					1	1					2
UE14 Droit, législation et gestion d'une structure										6	6
UE15 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculosquelettique							3	3			6
UE16 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire							4	3			7
UE17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire							3	2			5
UE18 Physiologie, sémiologie et physiopathologie spécifiques							4	2			6
UE19 Evaluation, technique et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique							3	2	2		7
UE20 Evaluation, technique et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire							2	1	2		5
UE21 Evaluation, technique et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire							1	1	3		5
UE22 Théorie, modèles, méthodes et outils en rééducation/ réadaptation								1	3		4
UE23 Interventions spécifiques en kinésithérapie								1	7		8
UE24 Interventions du kinésithérapeute en Santé publique							1	1	3		5
UI25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention								4			4
UE26 Langue anglaise professionnelle							1	1	1	1	4
UE27 Méthodes de travail et méthodes de recherche							1	1	1	3	6
UE28 Mémoire									7	1	8
UI29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle										4	4
UE30 Formation à la pratique en MK							6	6		12	24
UE31 Optionnelle cycle 2 : gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant							1	1			2
UE32 Optionnelle cycle 2 : gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant									1	3	4
TOTAL / SEMESTRE	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | IFMK
15 boulevard général Louis Delfino, 06300 Nice Tél.: 04 89 15 38 90 ifmk.nice@univ-cotedazur.fr